

# CONTENU DE L'INFORMATION POUR L'AGRÉMENT DES INTERVENANTS BENEVOLES POUR LES ACTIVITÉS AQUATIQUES

## 1 - DOMAINE REGLEMENTAIRE

- La circulaire n°2004-139 du 13 juillet 2004, modifiée par la circulaire n°2004-173
- La lettre circulaire de l'inspecteur d'académie de l'Oise du 28 juin 2005 relative à l'agrément des intervenants bénévoles.
  - o Les 7 règles impératives de sécurité
  - o La responsabilité des enseignants
  - o Les questions réponses
- Les orientations pour la mise en œuvre de l'enseignement des activités aquatiques
- Le règlement intérieur et le P.O.S.S de la piscine
- Le projet des activités aquatiques de l'école

## 2- DOMAINE PÉDAGOGIQUE

Dans l'eau, il faut, comme sur terre, respirer, s'équilibrer, se déplacer or l'eau a un effet de remise en question de tous les registres corporels fondamentaux : le tonus corporel, les sensations, la respiration, l'équilibre et le mouvement.

Dans ce milieu nouveau, l'élève devra adapter ses comportements au milieu aquatique et acquérir un répertoire moteur aquatique dans les trois domaines : équilibre, respiration, déplacements.

	Habitudes du terrien → vers un comportement aquatique adapté
<b>ÉQUILIBRE</b>	- Equilibre vertical.....équilibre horizontal - Tête verticale .....tête à l'horizontale - Regard à l'horizontale.....regard à la verticale - Appuis plantaires.....perte partielle puis totale - Action de la pesanteur.....poussée d'Archimède subie puis acceptée
<b>RESPIRATION</b>	- à dominante nasale.....à dominante buccale (sauf en position dorsale) - réflexe.....possibilité d'apnée et d'expiration volontaire.
<b>DEPLACEMENTS</b>	- jambes motrices....jambes passives, puis équilibratrices, puis propulsives - bras équilibreurs.....bras propulseurs - appuis fixes et solides.....appuis fuyants, mouvants puis efficaces - résistance à l'air faible..... découverte de la résistance de l'eau

## LES OBJECTIFS DE LA NATATION DANS LE CADRE SCOLAIRE

L'objectif d'un enseignement scolaire n'est pas de développer des compétences de type sportif pour les élèves mais de réussir, pour tous, une adaptation au milieu aquatique qui assure une sécurisation de l'enfant dans l'eau ainsi qu'une aisance des mouvements dans tout l'espace aquatique.

## - Au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)

Au cours de ce cycle, l'enfant construit et utilise des savoirs fondamentaux dans et par l'action. Il établit des relations entre ses manières de faire et le résultat de son action.

Prioritairement l'apprentissage des activités aquatiques se situe au cycle des apprentissages fondamentaux. Les séances d'activités aquatiques ont pour but l'acquisition d'un répertoire moteur aquatique dans les domaines fondamentaux de l'équilibre, de la respiration et de la propulsion à travers des situations pédagogiques variées :

- entrées dans l'eau,
- immersions plus ou moins longue, plus ou moins profonde
- déplacements à la surface et en profondeur.

L'évaluation de fin de CE1 permettra d'identifier un niveau nageur scolaire (niveau 1).

## - Au cycle des approfondissements (cycle 3)

Au cours de cycle, l'enfant ajuste, développe et affine plus méthodiquement ses conduites motrices. Il met en œuvre des projets d'action.

Une fois le niveau nageur atteint au cycle 2, l'enseignement des activités aquatiques pourra être renforcé au cycle des approfondissements, si les conditions locales le permettent.

On pourra envisager une ouverture vers des pratiques culturelles à savoir : natation sportive, sauvetage, water-polo, natation synchronisée, plongeon...

L'évaluation de fin de cursus scolaire permettra d'identifier un niveau nageur scolaire (niveau 2) visant le « savoir nager » défini dans les programmes de collège.

## LES PROBLÈMES AFFECTIFS LIÉS À LA DÉCOUVERTE DU MILIEU AQUATIQUE

Les origines de la peur de l'eau chez l'enfant sont multiples, toutefois on peut dire qu'elle est liée à l'inconnu.

La phobie de l'eau existe, mais elle est très rare.

La peur de l'eau n'est pas superficielle, elle est archaïque et viscérale et peut avoir des manifestations diverses : pleurs, sensations de froid, maux de ventre, refus, hyper tonicité... Elle est irrationnelle, ainsi il est vain de vouloir opposer aux manifestations de peurs de l'élève ses propres réponses. L'élève doit ressentir, éprouver et expérimenter, lui-même, les effets de l'espace aquatique et construire peu à peu sa sécurité en fonction de ses propres limites.

Les membres de l'équipe éducative doivent mettre l'élève en confiance par :

- **un environnement sécurisant et stimulant** : un aménagement du milieu permettra des explorations diversifiées. **On veillera à matérialiser la surface et la profondeur du bassin afin de donner des repères visuels et tactiles, ceci dans l'objectif de faciliter la relation au plan psychologique et au plan moteur de l'élève à l'eau.**

- une attitude d'encouragement. Il sera question de laisser du temps à l'élève, ne jamais le forcer et plutôt le laisser se déterminer à travers des choix accessibles.

Le fait de se mettre en maillot de bain à la piscine peut poser le problème de l'acceptation du regard de l'autre voire de sa propre image corporelle. Les élèves se déshabillent, dans la mesure du possible, dans des vestiaires séparés pour les garçons et pour les filles. Des mesures doivent être prises (une cabine individuelle) pour certains élèves qui le désireraient.

## ORGANISATION MATÉRIELLE ET PÉDAGOGIQUE DE L'ACTIVITÉ

A la piscine, plusieurs organisations pédagogiques à la piscine peuvent se mettre en place sur une classe, sur plusieurs classes voire sur plusieurs écoles.

Les enseignants (maîtres de la classe et maîtres nageurs) peuvent aménager différentes situations pédagogiques pour favoriser au mieux les apprentissages :

- des groupes d'élèves de niveau homogène
- des ateliers
- le groupe classe dans un bassin aménagé
- le parcours

L'aménagement du milieu ainsi que l'utilisation du matériel et des objets au cours de la séance seront en rapport avec les objectifs pédagogiques recherchés.

En fonction de la démarche pédagogique de l'enseignant et de l'apprentissage recherché, les élèves peuvent être en phase d'expérimentation, d'exploration libre, de recherches, d'exercices, de réinvestissement, d'évaluation.

## INTERVENTION PÉDAGOGIQUE : RÔLES ET PLACES DE L'INTERVENANT BENEVOLE

- Il a une tenue vestimentaire adaptée (différente de la tenue de ville)
- Il respecte le règlement intérieur de la piscine
- Sa place est fixée par l'enseignant
- Il peut avoir plusieurs tâches :
  - il peut observer les élèves,
  - il peut les inciter,
  - il facilite, par sa présence les expérimentations des élèves,
  - il peut les rassurer, les sécuriser.

*En tout état de cause, l'enseignant garde la responsabilité pédagogique de la séance quelle que soit l'organisation choisie.*

## TAUX D'ENCADREMENT

En **maternelle**: l'enseignant et deux adultes agréés, qualifiés ou bénévoles pour une classe.

En **élémentaire**: l'enseignant et un adulte agréé, qualifié ou bénévole pour une classe..

Dans les classes multicours qui comprennent des élèves de grande section, il y aura lieu d'appliquer le taux d'encadrement prévu pour l'école maternelle. Toutefois, dans le cas où l'effectif total de la classe est inférieur à 20 élèves, l'encadrement sera alors limité à l'enseignant et un adulte agréé, qualifié ou bénévole.

Pour les classes à faible effectif (défini le plus souvent par le seuil de 12 élèves), le taux d'encadrement sera fixé localement par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale après avis de ses conseillers techniques et pédagogiques (cf lettre de l'IA du 16 novembre 2004).

Dans certaines organisations pédagogiques, il est nécessaire d'envisager un renforcement de la sécurité. Toute organisation particulière nécessitera l'accord de l'inspecteur d'Académie. On veillera à ce que l'encadrement ne soit pas trop important (1 adulte au maximum pour 5 élèves).

## COMPORTEMENT DES INTERVENANTS

- Lié à l'eau : passation d'un test décrit dans la fiche technique, validé de façon permanente sauf en cas de changement de piscine.

### -Lié à la mise en œuvre de la séance :

- s'adapter aux objectifs de la séance
- avoir un discours et une attitude adaptés au milieu scolaire.
- accepter d'être une aide pour l'enseignant
- ne pas s'occuper de façon exclusive de certains enfants et bien entendu de son

enfant.

L'enseignant appréciera, au cours des séances, la capacité des intervenants bénévoles dans cette tâche.

Le maître nageur pourra donner son avis.

De même, l'intervenant bénévole peut, de son propre chef, mettre fin à sa collaboration s'il estime n'avoir ni les compétences ni la disponibilité requises. Il en informe alors l'enseignant.

**En conclusion**, il faudra tenir compte de tous ces paramètres dans l'encadrement de cette activité :

- être " ni **sur protectionniste** ni **autoritaire** ni **laxiste**",
- être attentif et à l'écoute de chaque élève,
- avoir une attitude respectueuse (discours et comportements) envers l'enfant tant au plan affectif que dans l'accompagnement de ses apprentissages moteurs.

L'intervenant bénévole devra adapter son attitude en direction des élèves à celle de l'enseignant, en le sécurisant, en lui suggérant des pistes, en l'incitant à aller plus loin dans son projet, mais jamais en ne réglant le problème à sa place.

**Dans tous les cas et à tous moments l'enseignant se donne le droit de ne plus faire appel à un intervenant bénévole si son comportement n'est pas conforme à ce qui a été précisé dans le cadre de l'information.**